



DÉCISION 2023 – UZ

TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX 2023

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22;

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant qu'il convient de modifier et d'actualiser les décisions n°2021-32 du 17 août 201, n°2022-12 du 22 mars 2022 et n°2022-20 du 16 mai 2022,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs suivants sont modifiés ou intégrés comme suit :

♦ ACTIVITES SPORTIVES :

	SPORT DECOUVERTE (vacanc	es scolaires)
Cufauta	10h/12h00	14h00/16h00
Enfants	2.00 €	2.00 €

Article 2 : Les autres tarifs demeurent inchangés.

♦ ACTIVITES SPORTIVES :

	SEYS	SSES	EXTERII	EURS
CATEGORIE	Mois	Trimestre	Mois	Trimestre
Enfants (- de 18 ans)	11 €	33 €	17 €	51 €
		ESCALADE		
Enfants (- de 18 ans)	15€	45 €	23 €	69€
Adultes	20 €	60 €	30 €	90 €
	MA	RCHE - RANDONN	IEE	
Seniors	Individuel Couple	35 € 50 €	Individuel Couple	53 € 70 €
		CIRQUE		
Enfants (- de 18 ans)	18 €	54 €	27 €	81 €
SPC	ORTS DIVERS (bad	minton, futsal, por	ull ball, handisports)	
Adultes		20 €		30 €

Une réduction de 50% sera appliquée à partir du 3ième enfant inscrit.

ID: 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU



MEDIATHEQUE : gratuité de la médiathèque

POINT ACTIONS JEUNES 13/17 ANS: tarifs des sorties:

	SEYSSOIS	EXTERIEURS
Arapaho	30 €	

CIMETIERE

	Durée	Tarifs
	50 ans Caveau / Monument / Tombeau	500 euros
Concessions Les concessions sont renouvelables	30 ans Caveau / Monument / Tombeau	340 euros
dans l'année d'expiration du contrat et dans les 2 années suivant l'expiration du contrat.	30 ans Tombe	120 euros
	30 ans Case cinéraire	600 euros
	30 ans Caveau cinéraire ou cavurne	100 euros
	Six premiers mois	Gratuit
Dépositoire	Du 7 ^{ème} au 12 ^{ème} mois	10 euros
	A compter du 13 ^{ème} mois	10 euros / mois

- **Tombe :** Fosse maçonnée pour deux cercueils maximum. **4,20 m²** (1m40 de large)
- Caveau : fosse bâtie en sous-sol avec une pierre tombale sur le dessus. 6 m² (2m de large)
- **Monument :** construction hors sol en hauteur. **6 m²** (2m de large)
- **Tombeau**: fosse bâtie en sous-sol + construction hors-sol en hauteur. <u>6m²</u> (2m de large)
- Case cinéraire : élément unitaire d'un columbarium destiné à recevoir une ou plusieurs urnes.
- Caveau cinéraire ou Cavurne : sépulture individuelle aux dimensions réduites spécialement destinée à recevoir une ou plusieurs urnes. <u>1 m²</u> (1m de large)

OCCUPATIONS DU DOMAINE PUBLIC

Marché de plein vent (Vendredi matin / Place de la Libération)

	Abonnés mensuels (paiement le 1er vendredi du mois)	Non abonnés
Longueur inférieure ou égale à 3 m	1,20 euros / jour	1,50 euros / jour
Par mètre linéaire supplémentaire	0,30 euros / jour	0,50 euros / jour
Petits producteurs (vente au panier)	1 euro / jour	

Terrasses découvertes

Autorisation permanente	Du 1er janvier au 31 décembre	15 euros / m² /an



ID: 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU

Mobiliers et occupations du domaine public divers

	L'unité ou l'emplacement
Porte-menus, porte-cartes postales, paravents, mobilier décoratif et objets divers	
Présentoirs (imprimés et journaux divers : annonces immobilières)	5 euros / l'unité / an
Distribution d'imprimés et journaux divers	
Appareil pour vente de glaces rôtissoires.	
Droit de place spectacles ambulants	50 euros/jour d'ouverture

Commerces ambulants

WA.	Tarif à la journée
Longueur inférieure ou égale à 3 m	1,50 euros / jour
Par mètre linéaire supplémentaire	0,50 euros / jour

▶ LOCATIONS

Bennes / déchets verts	25 euros / benne A payer lors de la réservation	Livraison et enlèvement compris dans le service Pas plus de 2 bennes par an	
Bennes / déchets industriels banals	25 euros / benne A payer lors de la réservation + Coût réel du traitement = 148 € / tonne (si variation du prix du prestataire = évolution du tarif) A payer après la réalisation du service	Livraison et enlèvement compris dans le service Pas plus de 2 bennes par an	
Bennes / déchets inertes (gravats)	25 euros / benne A payer lors de la réservation + Coût réel du traitement = 20 € / tonne (si variation du prix du prestataire = évolution du tarif) A payer après la réalisation du service	Livraison et enlèvement compris dans le service Pas plus de 2 bennes par an	
Tables	Gratuit	Pas de livraison - retrait aux ateliers municipaux vendredi : 13 h / 15 h 30 - retour lundi 9 h / 11 h	
Chaises	Gratuit	Pas de livraison - retrait aux ateliers municipaux vendredi : 13 h / 15 h 30 - retour lundi 9 h / 11 h	
Si tables et chaises non restituées, amende = 10 € par élément manquant			

Epareuse avec chauffeur	
Attention ce service ne s'adresse pas aux	60 € / heure
particuliers, il est effectué lorsque le	
propriétaire d'un terrain est défaillant	

Gratuit	Livraison et retrait par les services techniques
ets verts le jeudi	Gratuit pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées de + 70 ans Dans la limite de 2 sacs de 100 litres
mbrants	Gratuit
	Gratuit ets verts le jeudi



ID: 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU

▶ Point Actions Jeunes 13/17 ans

Quotient Familial	De 0 à 1500 €	Plus de 1500 €	Extérieurs
Carte d'adhésion annuelle valable de septembre à fin août	60€	70€	90 €
Carte d'adhésion trimestrielle valable de septembre à fin août	25 € / 75 € an	28 € / 84 € an	35 € / 105 € an

Participation supplémentaire pour les sorties et séjours / participation majorée de 50% pour les extérieurs

Tarifs des sorties :

	SEYSSOIS	EXTERIEURS
Piscine	5€	7,5 €
Laser Quest	10 €	15 €
Equitation	10 €	15 €
Canoë	10 €	15 €
Patinoire	5€	7,5€
Paintball	20 €	30 €
Терасар	10 €	15 €
Cinéma	5€	7.5 €
Moto	10 €	15 €
Rafting	10 €	15 €

→ ECOLE DE MUSIQUE

Pour les habitants des communes de Frouzins - Lamasquère - Roques - Seysses

✓ Adhésion annuelle :

- 1 adhérent : 30 €, 2 adhérents : 50 €, 3 adhérents et + : 60 €

adhésion au 2ème trimestre : 20 € ;adhésion au 3ème trimestre 10 €

✓ Tarifs trimestriels

Le mode de calcul du tarif trimestriel par discipline est le suivant :

(Revenus / 12) x coefficient multiplicateur = tarif trimestriel par discipline

Le coefficient multiplicateur dépend du nombre d'inscrits :

Coefficient	1 inscrit	2 inscrits	3 inscrits	4 inscrits	5 inscrits et +
Enfants	0,025	0,02	0,015	0,01	0,008
Adultes	0,06	0,05	0,04	0,03	0,02

Seules les disciplines collectives ont un tarif unique de 45 € par trimestre. Ces disciplines collectives sont gratuites pour tout élève effectuant la formation complète (instrument + FM). Les autres disciplines ont un tarif trimestriel calculé sur les revenus déclarés sur l'avis d'imposition N-2. Quel que soit le résultat obtenu, le tarif ne pourra être inférieur ou supérieur aux tarifs indiqués dans le tableau ci-dessous :



ID: 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU Tarifs plancher Tarifs plafond Inscrits Disciplines trimestriel trimestriel 36€ 78€ Formation musicale et éveil musical **Enfants** Technique vocale 18€ 40€ 78€ Instrument 43€ 124 € Formation musicale 61€ 63€ Adultes Technique vocale 31€ Instrument 73€ 144 € Tarif unique 45 € Pratique collective gratuit pour tout élève effectuant la Adultes et enfants formation complète (instrument + FM)

Pour les habitants extérieurs aux communes de Frouzins - Lamasquère - Roques - Seysses

✓ Adhésion annuelle : 50 € par adhérent

√ Tarifs trimestriels:

Disciplines	Enfant	Adulte
Technique vocale	50€	65€
FM et instrument	252 €	302 €
FM ou instrument	202 €	202 €
Pratiques collectives*	70 €	70 €

^{*}Gratuites pour les élèves qui effectuent FM et instruments

→ TRANSPORT DES AINES

Minibus avec chauffeur pour les Aînés		
Mardi	Quartiers / Intermarché	Gratuit
Vendredi	Quartier / Marché de plein vent	Gratuit

▶ VACATION FUNERAIRE

Montant unitaire : 20 €

▶ LOCATION TERRAIN SAVIGNOL

- ✓ Le tarif de la location du terrain Savignol est fixé à 1.000 € pour une saison footballistique.
- ✓ La location correspond à l'utilisation du terrain une fois par semaine maximum et pour le déroulement d'une rencontre sportive.

▶ LOCATION SALLE FESTIVE DES AUJOULETS

Utilisateur	Tarif = 1 journée en semaine	Tarif = forfait weekend
Particulier ou association Seyssois	150 €	250 €
Particulier hors commune	300€	500 €
Entreprise Seyssoise	250 €	450 €
Entreprise hors commune	400 €	800 €

→ Utilisation de la salle des Fetes



Utilisateur	Tar (D. 031-213105471-202301	30-DEC2023_02-AU
	I GIT GITTE	
Associations	1€	

Tarifs Installation et rangement des matériels

	MISE EN PLACE		
	Semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés
Installation 100 chaises	20 €	40 €	70€
Installation 200 chaises	40 €	60€	95 €
Installation tables et chaises dans une salle	50 €	90 €	145 €
Installation tables et chaises dans deux salles	80 €	110 €	180 €
Installation pour loto	110 €	150 €	240 €

	RANGEMENT		
	Semaine	Samedi	Dimanche et jours fériés
Rangement 100 chaises	20 €	40 €	70€
Rangement 200 chaises	40 €	60 €	95 €
Rangement tables et chaises dans une salle	50 €	90 €	145 €
Rangement tables et chaises dans deux salles	80 €	110 €	180 €
Rangement pour loto	110 €	150 €	240 €

▶ LOCATION SALLE STEPHANE HESSEL

Utilisateur	Tarif = 1 journée en semaine	Tarif = forfait weekend end
Particulier Seyssois	50 €	100 €
Particulier hors commune	100 €	200 €
Entreprise Seyssoise	75 €	150 €
Entreprise hors commune	150 €	300 €

ENCARTAGE DE DOCUMENTS DANS L'ECHO DU BINOS (SERVICE PROPOSE AUX ASSOCIATIONS SEYSSOISES)

✓ Montant unitaire : 92 € par document A5 inséré

POUR LES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LES COMMERCES AMBULANTS (HORS MARCHE DE PLEIN VENT)

- ✓ <u>Occupation hebdomadaire régulière</u>: 10€ par jour par camion ou installation (payable à l'avance chaque début de mois avant la première occupation).
- ✓ Occupation ponctuelle: 30€ par jour par camion ou installation supérieurs ou égal à 10 mètres linéaires ou de diamètre, 15€ par jour par camion ou installation inférieurs à 10 mètres linéaires ou de diamètre (payable à l'avance à l'inscription).

▶ POUR LES TARIFS DES DROITS DE PLACE POUR LA FETE FORAINE ANNUELLE DE SEYSSES

✓ <u>Manèges</u>:

-Diamètre ou longueur de 20 mètres et plus : 200€ -Diamètre ou longueur entre 16 et 20 mètres : 150€ -Diamètre ou longueur entre 10 et 16 mètres : 100€ -Diamètre ou longueur inférieur à 10 mètres : 75€

✓ Stands:

-Inférieur à 10 mètres linéaires : 50€ -Supérieur à 10 mètres linéaires : 75€

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le

Berger Levrault

Article 3:

Les décisions n°2021-32 du 17 août 2021, n°2022-12 du 19: 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU

du 16 mai 2022 sont abrogées.

Article 4:

La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les

Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Seysses, le 30 janvier 2023

Le Maire, Jérôme BOŲTELOUP

Envoyé en préfecture le 15/02/2023

Reçu en préfecture le 15/02/2023

Publié le



ID: 031-213105471-20230130-DEC2023_02-AU